

Offre de formation

Personne Compétente en Radioprotection (PCR)



Formation initiale

niveau 1 | Secteur des rayonnements artificiels Modules théorique et appliqué

DURÉE & TARIFS

4 jours (30h) / 1050€ HT

Tarif groupe : nous contacter

PUBLIC VISÉ

Toute personne chargée d'assurer les missions de PCR adaptées au niveau 1.

PRÉREQUIS

Niveau baccalauréat à orientation scientifique.



Formation certifiée
selon l'arrêté du 18
décembre 2019

Formation valable 5 ans, renouvelable

Modalités d'inscription

Inscription par email ou par téléphone

Nombreuses sessions de formation dans nos 3 centres de Cherbourg (50), Les Ulis (91) et Bagnols-sur-Cèze (30).

Contact

Thierry DECOBECQ
Chargé d'affaires
tdecobecq@cerap.fr
06.84.45.28.39

OBJECTIF

Apporter au candidat les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection, définies aux articles R.4451-123 du Code du Travail et R.1333-19 du Code de la Santé Publique.

PROGRAMME

Formations réalisées en présentiel, sous forme de cours magistraux, TD et TP.

Module théorique

- Bases de la radioactivité, sources d'exposition et effets biologiques des rayonnements ionisants
- Principes de radioprotection
- Réglementation et rôles du CRP

Module appliqué

- Gestion des sources radioactives: de l'acquisition à l'élimination ultime
- Évaluation des risques, délimitation des zones et classement des travailleurs
- Vérifications
- Surveillance dosimétrique
- Transport de substances radioactives exceptées
- Formation des travailleurs au risque radiologique
- Conduite à tenir et gestion d'une situation radiologique dégradée

ÉVALUATION

Théorie : Examen écrit composé de QCM+QROC (45 min) – 30% de la note finale.

Appliqué :

- Contrôle continu – 30% de la note finale.
- Analyse de cas en groupe (60 min) + entretien individuel (10 min) – 40% de la note finale

Renouvellement

niveau 2 | Secteur Industrie ou Médical option : Sources Scellées

DURÉE & TARIFS

3 jours (22h) / 1075€ HT

Tarif groupe : nous contacter

PUBLIC VISÉ

Toute personne chargée d'assurer la mission de PCR de niveau 2 dans le domaine Industrie ou Médical.

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un certificat PCR niv.2 dans sa dernière année de validité
- Fournir un rapport d'activité des missions PCR assurées au cours des 5 dernières années.
- Posséder le certificat transitoire accompagnant le certificat PCR



Formation certifiée
selon l'arrêté du 18
décembre 2019

Formation valable 5 ans, renouvelable

Modalités d'inscription

Inscription par email ou par téléphone

Nombreuses sessions de formation dans nos 3 centres de Cherbourg (50), Les Ulis (91) et Bagnols-sur-Cèze (30).

Contact

Thierry DECOBECQ
Chargé d'affaires
tdecobecq@cerap.fr
06.84.45.28.39

OBJECTIF

Conforter les connaissances du candidat en radioprotection, tant d'un point de vue technique que réglementaire, pour mener à bien l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection,

PROGRAMME

Formations réalisées en présentiel, sous forme de cours magistraux, TD et TP. Le contenu des sessions est adapté aux acquis et aux attendus des stagiaires.

Module théorique

- Bases de la radioactivité, sources d'exposition et effets biologiques des rayonnements ionisants
- Principes de radioprotection
- Réglementation et rôles du CRP

Module appliqué

- Gestion des sources radioactives: de l'acquisition à l'élimination ultime
- Évaluation des risques – délimitation des zones - évaluation individuelle préalable
- Surveillance dosimétrique
- Détection des rayonnements ionisant
- Vérifications de l'efficacité des moyens de prévention
- Gestion d'une situation dégradée ou accidentelle
- Transport de matières radioactives
- Formation des travailleurs à la radioprotection

ÉVALUATION

Module théorique : Examen composé de QCM+QROC (45 min) – 50% de la note finale.

Module appliqué : Analyse de cas en groupe de 4 pers. max (45 min) + entretien individuel (10 min) – 50% de la note finale

Formation initiale

niveau 2 | Secteur Industrie ou Médical option : Sources Non Scellées

DURÉE & TARIFS

9 jours (68h) / 2625€ HT

Tarif groupe : nous contacter

PUBLIC VISÉ

Toute personne chargée d'assurer la mission de PCR de niveau 2 dans les secteurs Industrie ou Médical.

PRÉREQUIS

Niveau baccalauréat à orientation scientifique.

OBJECTIF

Apporter au candidat les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection, définies aux articles R.4451-123 du Code du Travail et R.1333-19 du Code de la Santé Publique.

PROGRAMME

Formations réalisées en présentiel, sous forme de cours magistraux, TD et TP.

Module théorique

- Bases de la radioactivité, sources d'exposition et effets biologiques des rayonnements ionisants
- Principes de radioprotection
- Réglementation et rôles du CRP

Module appliqué

- Gestion des sources non scellées: de l'acquisition à l'élimination ultime – gestion des déchets et des effluents
- Évaluation des risques – délimitation des zones - évaluation individuelle préalable
- Surveillance dosimétrique
- Détection des rayonnements ionisant
- Vérifications de l'efficacité des moyens de prévention
- Gestion d'une situation dégradée ou accidentelle - contaminations
- Transport de matières radioactives
- Formation des travailleurs à la radioprotection

ÉVALUATION

Module théorique : Examen composé de QCM+QROC (90 min) – 30% de la note finale.

Module appliqué :

- Contrôle continu – 30% de la note finale.
- Analyse de cas en groupe de 4 pers. max (90 min) + entretien individuel (15 min) – 40% de la note finale



Formation certifiée
selon l'arrêté du 18
décembre 2019

Formation valable 5 ans, renouvelable

Modalités d'inscription

Inscription par email ou par téléphone

Nombreuses sessions de formation dans nos 3 centres de Cherbourg (50), Les Ulis (91) et Bagnols-sur-Cèze (30).

Contact

Thierry DECOBECQ
Chargé d'affaires
tdecobecq@cerap.fr
06.84.45.28.39

Renouvellement

niveau 2 | Secteur Industrie ou Médical option : Sources Non Scellées

DURÉE & TARIFS

3,5 jours (25h) / 1260€ HT

Tarif groupe : nous contacter

PUBLIC VISÉ

Toute personne chargée d'assurer la mission de PCR de niveau 2 dans le domaine Industrie ou Médical.

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un certificat PCR niv.2 dans sa dernière année de validité
- Fournir un rapport d'activité des missions PCR assurées au cours des 5 dernières années.
- Posséder le certificat transitoire accompagnant le certificat PCR



Formation certifiée
selon l'arrêté du 18
décembre 2019

Formation valable 5 ans, renouvelable

Modalités d'inscription

Inscription par email ou par téléphone

Nombreuses sessions de formation dans nos 3 centres de Cherbourg (50), Les Ulis (91) et Bagnols-sur-Cèze (30).

Contact

Thierry DECOBECQ
Chargé d'affaires
tdecobecq@cerap.fr
06.84.45.28.39

OBJECTIF

Conforter les connaissances du candidat en radioprotection, tant d'un point de vue technique que réglementaire, pour mener à bien l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection.

PROGRAMME

Formations réalisées en présentiel, sous forme de cours magistraux, TD et TP. Le contenu des sessions est adapté aux acquis et aux attendus des stagiaires.

Module théorique

- Bases de la radioactivité, sources d'exposition et effets biologiques des rayonnements ionisants
- Principes de radioprotection
- Réglementation et rôles du CRP

Module appliqué

- Gestion des sources non scellées: de l'acquisition à l'élimination ultime – gestion des déchets et des effluents
- Évaluation des risques – délimitation des zones - évaluation individuelle préalable
- Surveillance dosimétrique
- Détection des rayonnements ionisant
- Vérifications de l'efficacité des moyens de prévention
- Gestion d'une situation dégradée ou accidentelle - contaminations
- Transport de matières radioactives
- Formation des travailleurs à la radioprotection

ÉVALUATION

Module théorique : Examen composé de QCM+QROC (45 min) – 50% de la note finale.

Module appliqué : Analyse de cas en groupe de 4 pers. max (45 min) + entretien individuel (10 min) – 50% de la note finale

Formation initiale

niveau 2 | Secteur Industrie ou Médical

Double option : Sources Scellées et Sources Non Scellées

DURÉE & TARIFS

12 jours (90h) / 3515€ HT

Tarif groupe : nous contacter

PUBLIC VISÉ

Toute personne chargée d'assurer la mission de PCR de niveau 2 dans les secteurs Industrie ou Médical.

PRÉREQUIS

Niveau baccalauréat à orientation scientifique.



Formation certifiée selon l'arrêté du 18 décembre 2019

Formation valable 5 ans, renouvelable

Modalités d'inscription

Inscription par email ou par téléphone

Nombreuses sessions de formation dans nos 3 centres de Cherbourg (50), Les Ulis (91) et Bagnols-sur-Cèze (30).

Contact

Thierry DECOBECQ
Chargé d'affaires
tdecobecq@cerap.fr
06.84.45.28.39

OBJECTIF

Apporter au candidat les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection, définies aux articles R.4451-123 du Code du Travail et R.1333-19 du Code de la Santé Publique.

PROGRAMME

Formations réalisées en présentiel, sous forme de cours magistraux, TD et TP.

Module théorique

- Bases de la radioactivité, sources d'exposition et effets biologiques des rayonnements ionisants
- Principes de radioprotection
- Réglementation et rôles du CRP

Module appliqué

- Gestion des sources radioactives: de l'acquisition à l'élimination ultime
- Gestion des sources non scellées: de l'acquisition à l'élimination ultime – gestion des déchets et des effluents
- Évaluation des risques – délimitation des zones - évaluation individuelle préalable
- Surveillance dosimétrique
- Détection des rayonnements ionisant
- Vérifications de l'efficacité des moyens de prévention
- Gestion d'une situation dégradée ou accidentelle - contaminations
- Transport de matières radioactives
- Formation des travailleurs à la radioprotection

ÉVALUATION

Module théorique : Examen composé de QCM+QROC (90 min) – 30% de la note finale.

Module appliqué :

- Contrôle continu – 30% de la note finale.
- Analyse de cas en groupe de 4 pers. max (90 min) + entretien individuel (15 min) – 40% de la note finale

Renouvellement

niveau 2 | Secteur Industrie et Médical

Double option : Sources Scellées et Sources Non Scellées

DURÉE & TARIFS

4 jours (28h) / 1445€ HT

Tarif groupe : nous contacter

PUBLIC VISÉ

Toute personne chargée d'assurer la mission de PCR de niveau 2 dans le domaine Industrie ou Médical.

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un certificat PCR niv.2 dans sa dernière année de validité
- Fournir un rapport d'activité des missions PCR assurées au cours des 5 dernières années.
- Posséder le certificat transitoire accompagnant le certificat PCR



Formation certifiée
selon l'arrêté du 18
décembre 2019

Formation valable 5 ans, renouvelable

Modalités d'inscription

Inscription par email ou par téléphone

Nombreuses sessions de formation dans nos 3 centres de Cherbourg (50), Les Ulis (91) et Bagnols-sur-Cèze (30).

Contact

Thierry DECOBECQ
Chargé d'affaires
tdecobecq@cerap.fr
06.84.45.28.39

OBJECTIF

Conforter les connaissances du candidat en radioprotection, tant d'un point de vue technique que réglementaire, pour mener à bien l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection.

PROGRAMME

Formations réalisées en présentiel, sous forme de cours magistraux, TD et TP. Le contenu des sessions est adapté aux acquis et aux attendus des stagiaires.

Module théorique

- Bases de la radioactivité, sources d'exposition et effets biologiques des rayonnements ionisants
- Principes de radioprotection
- Réglementation et rôles du CRP

Module appliqué

- Gestion des sources radioactives: de l'acquisition à l'élimination ultime
- Gestion des sources non scellées: de l'acquisition à l'élimination ultime – gestion des déchets et des effluents
- Évaluation des risques – délimitation des zones - évaluation individuelle préalable
- Surveillance dosimétrique
- Détection des rayonnements ionisant
- Vérifications de l'efficacité des moyens de prévention
- Gestion d'une situation dégradée ou accidentelle - contaminations
- Transport de matières radioactives
- Formation des travailleurs à la radioprotection

ÉVALUATION

Module théorique : Examen composé de QCM+QROC (45 min) – 50% de la note finale.

Module appliqué : Analyse de cas en groupe de 4 pers. max (45 min) + entretien individuel (10 min) – 50% de la note finale

Tous Secteurs Formations complémentaires

Remise à niveau mathématiques — 37€ HT

Contrôle de connaissances seul* — 260€ HT

*Pour connaître votre éligibilité à l'accès au contrôle des connaissances seul, merci de nous contacter

Tarif de groupe, Tarif intra-entreprise : nous contacter

Votre Contact

Thierry DECOBECQ

Chargé d'affaires

Tél : 06 84 45 28 39/01 69 35 16 26

tdecobecq@cerap.fr ou

Thierry.decobecq@altradendel.com



CERAP Prévention
50 rue des Vindits
50130 Cherbourg-en-Cotentin
Tél : 02 33 01 52 60

www.cerap.fr